

Le petit **saint** path...ique

Magazine de la ville de Saint-Pathus

Samedi 21 novembre

Soirée Beaujolais Nouveau
organisée par Saint-Pathus en fête

Aux Brumiers à 19h30

Buffet campagnard et dégustation de vin

Inscriptions gratuites au 01 60 01 01 73

La ville de Saint-Pathus et l'Esopo Athlétisme organisent

Samedi 19 décembre 2009

La course de Noël

Trophée au meilleur déguisement de père Noël

18h00 : départ du 7 km à partir de 12 ans
18h15 : départ du 3,5 km pour les 12 et 14 ans
18h30 : départ du 1 km pour les enfants de 6 à 12 ans

Marché de Noël à partir de 14h



Agenda

- mercredi 11 novembre** **Cérémonie commémorative** du 11 novembre 1918 à 11h. Départ du cortège place de la mairie.
Brocante - vide greniers (organisé par le club du Twirling Bâton). De 9h à 18h au complexe sportif René Pluvinage. Venez nombreux !
Dernier passage des déchets verts.
- jeudi 12 novembre** **Passage des encombrants**
- samedi 14 novembre** **Journée du diabète.** Cabinet des infirmières au 17 bis, Grande Rue, de 9h à 11h. Pour plus d'informations 01 60 61 65 75
- samedi 21 novembre** **Soirée Beaujolais Nouveau** aux Brumiers. A partir de 19h30. Buffet campagnard avec dégustation de Beaujolais nouveau. Tarif : 15€/personne.
- samedi 12 décembre** **Arbre de Noël des enfants de Saint-Pathus.** Un spectacle suivi d'un goûter sera donné à tous les enfants entre 2 et 11 ans au gymnase de Saint-Pathus.
- dimanche 13 décembre** **Remise des colis aux Anciens** dans la salle des Brumiers.
- samedi 19 décembre** La Mairie de Saint-Pathus organise son traditionnel **marché de Noël** place de la mairie à partir de 14h.

Vous pourrez naviguer entre les différents stands de produits gastronomiques et artisanaux pendant que vos enfants s'amuseront dans la structure gonflable ou à la pêche aux canards.

Si vous êtes commerçants et que vous souhaitez participer au marché de Noël, contactez M^{me} Chaigneau au 06 18 58 80 18 ou la mairie au 01 60 01 01 73. Prix du mètre linéaire : 5€

Pour cette 2^e édition, **la course de Noël** partira dans l'après-midi.
Départ du 7 km et 3,5 km : 15h
Départ du 1 km : 16h15
Tarifs : 7 km : 5 € - 3,5 km : 3 € - 1 km : gratuit
Récompense au meilleur déguisement de Noël !
Plus d'informations sur www.saint-pathus.fr

Le petit Saint-Path...ique
Magazine édité par la direction de la communication de la ville de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine - tél. 01 60 01 01 73.
www.saint-pathus.fr
Directeur de publication : Jean-Benoît Pinturier, Maire de Saint-Pathus
Rédaction/ Coordination : Jean-Yves Millour et Auréline Mousson
Maquette : Luke Urban, groupe graphique Valblor - Photographie : Mairie de Saint-Pathus - Imprimeur : Valblor, 6 rue Louis Ampère
ZI Sud - BP 60182 - 67405 Illkirch Cedex - 9101593
Dépôt légal : à parution



En recevant vos taxes d'habitations et foncières, vous avez pu vérifier que, comme nous nous y étions engagés, la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté. Et pourtant, les finances des communes sont actuellement mises à mal par des recettes en fortes baisses en 2009. Les budgets des collectivités territoriales seront très contraints dans les années à venir, avec entre autre, le flou dans lequel nous plonge la suppression de la taxe professionnelle et l'instauration de la taxe carbone qui ne sera pas compensée pour les collectivités territoriales.

Et pourtant, notre commune a besoin d'aménagements et de travaux d'amélioration des infrastructures. Nous avons profité des vacances scolaires pour entreprendre le changement des huisseries à l'école Vivaldi, celles du complexe sportif seront changées pendant le mois de novembre. Ces travaux permettront de faire de substantielles économies de chauffage. Toutes ces réalisations se font dans un contexte financier difficile. Mais notre budget reflète la sincérité des dépenses et des recettes de la commune et, surtout, nous tiendrons nos engagements sans augmenter la part communale des impôts locaux en 2010.

Lors de la campagne électorale, j'avais annoncé la volonté de l'équipe d'être au plus proche des habitants. Pour aller dans ce sens, nous avons entamé, le 31 octobre, les « rencontres citoyennes ». La discussion engagée avec les habitants du Moulin à Vent (coté rue de la Thérouranne) a été très fructueuse et constructive. Régulièrement, les élus de la majorité se rendront dans les quartiers pour dialoguer avec les habitants.


Votre Maire
Jean-Benoît Pinturier



Bon à savoir !

Vacances du samedi 19 décembre 2009
de **NOËL** au lundi 4 janvier 2010

Vacances samedi 20 février 2010
d'**HIVER** au lundi 8 mars 2010

Vacances du samedi 17 avril 2010
de **PRINTEMPS** au lundi 3 mai 2010

Vacances d'**ÉTÉ** du vendredi 2 juillet 2010

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.



Nettoyons la nature !

Devenue un rendez-vous familial à Saint-Pathus : la journée Nettoyons la nature, a encore une fois rassemblé les deux écoles de la commune pour une expédition écolo !

Une action suivie par tous

Parce qu'il est important d'impliquer nos enfants dans la protection de l'environnement, la communauté de communes organise chaque année une journée consacrée au nettoyage des villes de la Goële et du Multien par les écoliers. Partenaire fidèle de cette opération, le magasin Leclerc met à disposition des gants, sacs poubelles et des t-shirts : Nettoyons la nature. La ville de Saint-Pathus apporte également son soutien à ce projet en encadrant les enfants par la police municipale. Le développement durable touche chacun de nous.

En marche !

C'est de bonne heure le matin que nous pouvons déjà apercevoir des groupes d'enfants marchant dans les rues de Saint-Pathus vêtus de leur t-shirt recyclé et recyclable et leurs gants de jardinage aux mains. Les instituteurs ont prévu un ramassage des déchets et détritux optimum. Chaque classe a un terrain de « chasse » bien défini. Quelques consignes tout de même avant le top départ : attention à ne pas ramasser de morceaux de verres, ni de s'éloigner de la maîtresse ou du maître d'école. Equipés de sacs poubelles, les enfants sont prêts ! On peut d'ailleurs les entendre s'exclamer à chaque trouvaille !

Les pollueurs n'ont qu'à bien se tenir ! La relève arrive !

Une rentrée bien préparée !

Un nouveau départ pour les enfants, les parents mais aussi les instituteurs et institutrices, la rentrée est souvent le moment de changement.

Une rentrée scolaire colorée...

Isabelle René, institutrice de classe préparatoire à l'école Vivaldi est fière de nous montrer sa nouvelle salle. Elle n'a pas changé d'endroit mais les murs et le mobilier ont pris un sacré coup de jeune. « Tout était devenu noir avec le temps, nous explique l'institutrice. Avec les petits de CP on affiche beaucoup. Je suis heureuse, pour ma 26^e année, d'avoir une classe comme celle-là. La mairie nous a laissé le choix dans les peintures et je trouve le violet très jovial. C'est tout de même plus agréable de travailler dans ces conditions ». L'institutrice termine même par un petit jeu de mot « je suis vernie ».



L'extérieur de l'école a lui aussi fait peau neuve. Un grillage flambant neuf habille désormais l'école Vivaldi, tout juste posé avant la rentrée. On croise d'ailleurs deux ouvriers qui terminent les finitions.

... plutôt mouvementée

Le virus de la grippe A (H1N1) a réussi à faire parler de lui ! Les deux écoles de Saint-Pathus n'ont pu y échapper. Sans pour autant tomber dans la psychose, les directeurs et institutrices ont su habilement recommander aux enfants les précautions à suivre. Ainsi Ugo qui fait sa 2^e année à l'École Vivaldi est déjà bien informé sur ce sujet (nous explique sa maman). Donc pas d'inquiétude ! Nos petits pathusiens sont au point !



Centre de vaccination officiel de la grippe A (H1N1) à Dammartin-en-Goële

Depuis le 1^{er} octobre, le rez-de-chaussée de la salle Louis Lumière (rue du Général de Gaulle) a été mis à disposition de l'État pour la campagne nationale de vaccination contre la grippe A. Il est prévu d'y vacciner 45 personnes par heure, 12 heures par jour, 6 jours par semaine. Les personnes prioritaires vont recevoir un courrier de leur Caisse d'Assurance Maladie, contenant un bon nominatif qu'ils devront présenter à leur arrivée au centre de vaccination.

PREMIÈRE ÉDITION

Seniors en vacances

Belle réussite pour cette 1^{re} édition de « Senior en Vacances ». Ce programme a permis aux personnes âgées de bénéficier d'un séjour tout compris à bas prix.

La municipalité et le CCAS, en s'associant à ce programme de l'ANCV, a tenu à rompre l'isolement et la solitude que peuvent ressentir certaines personnes âgées mais surtout leur offrir des souvenirs impérissables.

Départ prévu lundi 28 septembre place de la mairie. Tout le monde était au rendez-vous, café et croissant à la main avant de partir pour plusieurs heures de car pour rejoindre Damvix en Vendée en plein cœur des Marais Poitevins.

Les Pathusiens sont partis pour une semaine de détente, de découvertes culturelles, de soirées conviviales, mais aussi de nouvelles saveurs gastronomiques. Les journées ensoleillées ont été rythmées par les rires, l'étonnement et l'émerveillement. Les 34 voyageurs ont pu apprécier

les soirées animées, les concours de belote, de scrabble, la grande piscine du village vacances, les visites d'une huîtrerie (avec dégustation), des marais salants, une journée inoubliable sur l'île de Ré ou encore le plaisir de voguer au milieu de la « Venise Verte ».

Le groupe est revenu enchanté de ce séjour. Certains ont d'ailleurs dit en plaisantant qu'ils seraient bien restés. Vivement le prochain voyage !



Avis aux propriétaires de chiens de 1^{re} ou 2^e catégorie

Tout propriétaire ou détenteur d'un chien inscrit en 1^{re} ou 2^e catégorie doit respecter les conditions suivantes :

Obligations en vigueur depuis 1999

- Le chien doit être déclaré en mairie
- Le chien doit être identifié,
- Il doit être valablement vacciné contre la rage,
- Le propriétaire ou détenteur du chien doit disposer d'une assurance responsabilité civile,
- Les chiens (mâles et femelles) de la 1^{re} catégorie doivent être stérilisés.

Nouvelles obligations depuis le 20 juin 2008

Les chiens âgés de plus de huit mois doivent être soumis à une évaluation comportementale (liste des vétérinaires disponible en mairie ou à la Police Municipale)

Attention les dates limites de réalisation de l'évaluation sont :

- Le 21 décembre 2008 pour la 1^{re} catégorie
- Le 31 décembre 2009 pour la 2^e catégorie

Le propriétaire ou détenteur d'un chien doit suivre une formation (d'une durée de 7h) donnant lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitude, auprès d'une personne habilitée par le préfet (liste disponible en mairie ou à la Police Municipale).

Attention ! La date limite d'obtention de cette attestation d'aptitude est fixée au : 31 décembre 2009

De plus, au 31 décembre 2009, le propriétaire ou détenteur de chiens dits « dangereux » sera obligatoirement soumis à l'obtention d'un permis de détention délivré par la mairie.

Seuls les propriétaires ou détenteurs remplissant les conditions citées ci-dessus pourront se voir délivrer ce permis.

Parce que l'incendie domestique n'est pas une fatalité !

Les incendies domestiques, des chiffres qui font peur !

- En France, un incendie d'habitation se déclare toutes les 2 minutes soit 250 000 incendies domestiques par an.
- Ils font 10 000 victimes dont 800 décès. Ils sont la 2^e cause de décès chez les moins de 15 ans.
- 7 incendies sur 10 ont lieu le jour, mais 7 décès sur 10 surviennent la nuit.

La solution, les détecteurs avertisseurs

- Ils peuvent sauver des vies :
- Ils avertissent les occupants dès le début du sinistre leur permettant ainsi d'évacuer les lieux dans les meilleures conditions.

- Placer un détecteur par niveau du logement de préférence près des chambres
- Se fier rigoureusement à la notice et bien veiller à l'entretien du détecteur.
- Choisir un détecteur ayant le marquage CE et conforme à la norme NF-EN 14 604 pour une protection optimale.
- Dans le cadre de l'opération « un sapeur-pompier - un détecteur de fumée » votre Union départementale des sapeurs-pompiers peut vous aider. Contactez-la.

Les détecteurs de fumées se trouvent dans n'importe quelles grandes surfaces ou magasins de bricolage pour moins de 40€.

Le bon loisirs jeunes 2009

Vous étiez allocataire à la CAF de Seine-et-Marne en octobre 2008, votre quotient familial est inférieur ou égal à 730€ et vous avez reçu des prestations familiales au titre du mois de juin 2009. Alors le formulaire du bon loisirs vous sera adressé courant septembre (un bon par enfant).

- ➔ Les frais d'inscriptions, de licence, d'assurance pour des activités sportives, culturelles ou artistiques (musique, théâtre...),
- ➔ L'achat du matériel ou de l'équipement nécessaire à ces activités,
- ➔ Le paiement des journées en accueil de loisirs sans hébergement.

Le bon loisirs est une aide qui vous permet de financer :

Pour plus de renseignements :
www.saint-pathus.fr

BREVES

Nouvelles associations

Les volants pathusiens fusent !

Venez jouer tous les mardis à 20h30 au badminton ! Le club Les Volants Pathusiens accueille tous les joueurs, du débutant au plus expérimenté. N'oubliez pas votre raquette et vos volants !

Tarifs des cotisations (par an): adulte : 50€, jeune de -18 ans, étudiant ou demandeur d'emploi : 35€ et couple : 90€

Pour plus de renseignements : 06 12 95 18 98

Saint-Path' en Fête

Anciennement comité des fêtes de la ville de Saint-Pathus, l'association Saint-Path'en Fête reprend l'organisation de plusieurs manifestations dont la soirée Beaujolais Nouveau le 21 novembre aux Brumiers, le brûlage des sapins de Noël le dimanche 10 janvier 2010, la chasse aux œufs de Pâques, la fête du jeu et bien d'autres manifestations.

Pour plus de renseignements contacter la mairie

Utile

Taille de vos haies



Tout arbre ou arbuste planté à moins de 2 mètres et à plus de 50 centimètres de la limite de propriété doit être maintenu à une hauteur n'excédant pas 2 mètres.

Ramassage des déchets

Pour les encombrants : prochain passage le jeudi 12 novembre.

Dernier passage des **déchets verts** le mercredi 11 novembre.

Inscription sur les listes électorales

Les personnes désirant s'inscrire sur les listes électorales doivent se manifester auprès du service élection de la mairie.

N'ont le droit de s'inscrire uniquement les personnes ayant la nationalité française ou étant ressortissant de l'union européenne. Ils doivent alors fournir une pièce d'identité française ou de l'union européenne (attention ! le permis de conduire n'est pas valide).

Rappel : pour les personnes qui ont déménagé, n'oubliez pas de prévenir la mairie de votre nouvelle adresse afin de recevoir les documents électoraux.

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour information, les prochaines élections seront les 14 et 21 mars 2010 pour élire les conseillers régionaux.

LIBRE EXPRESSION

Agir pour Saint-Pathus

Lors du dernier conseil municipal, les trois membres restant de l'ancienne majorité ont voté contre la décision budgétaire modificative. Certains diront que cela est normal, qu'ils jouent leur rôle d'opposant. Alors si le leitmotiv de ces conseillers est d'être contre l'organisation de colonie de vacances pour les jeunes de la commune, contre la mise en place d'un espace pour les adolescents, contre la réalisation de travaux pour des économies d'énergie, contre l'acquisition de matériels pour faciliter la vie des Pathusiens... Nous sommes fiers de ne pas être d'accord avec eux.

Ensemble pour réussir

Pas de texte communiqué

Une équipe

Pas de texte communiqué

Union pour Saint-Pathus

Finances dilapidées !

Plus les mois passent, plus les finances de notre ville souffrent: dépenses inconsidérées. L'ancienne majorité les avait assaini, stabilisant les impôts locaux permettant à la majorité actuelle de tenir plus de deux ans. Il n'a fallu que 18 mois pour dilapider ce qui avait été patiemment économisé. Le maire contracte un emprunt supplémentaire de 250 000 euros que les Pathusiens rembourseront. Soyons vigilants pour éviter la faillite de notre bonne ville.

Tidiane Koïta



Rue Saint Antoine - 77178 Saint-Pathus
Tél. 01 60 01 01 73 - Fax 01 60 01 58 29
E-mail : com@saint-pathus.fr
Internet : http://www.saint-pathus.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi au jeudi : de 8h45 à 12h et de 14h à 18h
Vendredi : de 8h45 à 12h et de 14h à 17h
Samedi : de 8h45 à 12h

Conseil municipal du 18 septembre 2009

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juin 2009
2. Installation de M Kajoulis dans ses fonctions de conseiller municipal
3. Installation de M Metayer dans ses fonctions de conseiller municipal
4. Installation de M Bonnerave Daniel dans ses fonctions de conseiller municipal
5. Remplacement de deux membres à la commission finances et économie
6. Remplacement d'un membre à la commission animations, fêtes et cérémonies, sports
7. Remplacement d'un membre à la commission scolaire et jeunesse
8. Installations des deux nouveaux représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
9. Modification de la délégation consentie au maire par le conseil municipal
10. Notification du transfert de la compétence gaz au SMERSEM
11. Perception de la redevance d'occupation du domaine public en matière d'électricité par le SMERSEM
12. Perception de la taxe sur l'électricité par le SMERSEM
13. Dissolution du syndicat intercommunal d'étude pour la construction d'un centre nautique.
14. Adoption du règlement intérieur du complexe sportif
15. Modification de la tarification de location de la salle des Brumiers
16. Compte-rendu de délégations

...et du 23 octobre 2009

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 septembre 2009
2. Décision modificative n°1
3. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS
4. Autorisation de mise en vente de la parcelle cadastrée « AM 66 Partie » propriété de la commune
5. Achat à l'euro symbolique des parcelles AD 472-475-476-478 au profit de la commune
6. Modification du tableau des effectifs / création de postes
7. Motion contre le projet de réforme des collectivités territoriales proposé par le gouvernement
8. Compte-rendu de délégations

Les nouveaux tarifs de location des Brumiers

SAINT-PATHUS BRUMIERS	Nb de personnes	Habitant de la commune	Habitant hors commune
1 jour en semaine (lundi - mardi - mercredi ou jeudi) (du matin 9h au lendemain matin 9h)	200	300 €	400 €
1 jour supplémentaire en semaine (lundi - mardi - mercredi ou jeudi)	200	150 €	250 €
1 jour week-end (vendredi- samedi ou dimanche) (du matin 9h au lendemain matin 9h)	200	500 €	750 €
Forfait week-end (du vendredi 9h au lundi 9h)	200	800 €	1100 €

jour férié = tarifs du week-end

**30 % DU MONTANT DE LA LOCATION DEVRONT ETRE VERSES SOUS FORME D'ARRHES
LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT**